

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE LAON SUR LA SÉCURITÉ

Laon, le 5 octobre 2020

Le préfet de l'Aisne a reçu le maire de Laon sur la question de la sécurité publique à la suite du point de vue que celui-ci a récemment exprimé concernant le travail de la police nationale et des services de la préfecture.

Il a été souligné de part et d'autre l'importance fondamentale de cet enjeu et la nécessité de poursuivre une **stratégie commune**.

Le préfet a rappelé son engagement et celui de l'ensemble des services de l'État dans la lutte contre la délinquance, qui se traduit par une politique active et cohérente en faveur de la sécurité du quotidien, et sa **confiance** totale dans le professionnalisme et la mobilisation de la police nationale.

Cette détermination à préserver la sécurité publique, au cœur des missions de l'État, se traduit depuis le début de l'année par une **baisse de 10 %** des faits constatés dans la circonscription de sécurité publique de Laon, et de 18 % pour le mois de septembre. Ce recul est plus accentué encore pour la délinquance de voie publique alors qu'il ne s'observe pas pour les atteintes non crapuleuses aux personnes, notamment les violences intrafamiliales.

C'est la raison pour laquelle il importe que tous les acteurs soient mobilisés afin de travailler en partenariat étroit sur les causes de ces violences, que la seule réponse policière ne peut toujours suffire à résoudre. Il existe des outils de coopération à cet égard, et c'est dans ce sens que le préfet a sollicité la réunion prochaine du **conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**, présidé par le maire.

Nonobstant l'évolution récente plus favorable des indicateurs de la délinquance, il importe de rechercher des solutions supplémentaires face à certains phénomènes qui tendent à s'accroître. C'est la raison pour laquelle la **lutte contre les stupéfiants** dans tous ses aspects, y compris par le recours à la nouvelle amende forfaitaire contre les consommateurs, constitue la priorité.

Le préfet a aussi relevé que le nombre de caméras de vidéoprotection de voie publique n'était que de 14 à Laon. Il s'est félicité de la volonté de la municipalité de les accroître, en l'encourageant à aller de l'avant dans le cadre du schéma départemental de **vidéoprotection**, qui a défini les secteurs prioritaires, avec la possibilité d'un cofinancement de l'État et du Conseil départemental de 80 % dans ce cas.

Il a également soulevé la question de la mise en place d'un **centre de supervision** permettant de veiller ces caméras dans la durée, comme il en existe à Saint-Quentin et bientôt à Soissons, avec un financement important de l'État.

Concernant la **police municipale**, le préfet a encouragé sa montée en puissance puisque la ville de Laon compte 5 policiers municipaux contre, par exemple, 13 à Soissons, ville de taille comparable qui prévoit d'accroître ce nombre. A Saint-Quentin, le chiffre est de 31.

Il ne s'agit nullement de supplanter le rôle de la police nationale, dont c'est la mission régaliennne d'assurer la sécurité et l'ordre public, mais de lui permettre de se concentrer davantage encore sur cet enjeu. La police municipale a naturellement vocation à travailler **en coordination** et en complémentarité avec la police nationale, dans le cadre d'une convention qui existe, et selon une logique opérationnelle, pouvant conduire à des patrouilles conjointes.